



Droit de visite grand-parent/petit enfant

Par **francou**, le **22/01/2013** à **12:29**

bonjour,
je me permets de vous écrire pour un conseil juridique, je voulais savoir si la grand-mère n'est pas la mère biologique du papa de l'enfant, peut-elle exiger un droit de visite pour voir l'enfant 1f/mois?? si ce n'est pas le cas quel recours peut-on avoir? merci d'avance de me répondre rapidement car c'est urgent!
bien cordialement

Par **cocotte1003**, le **22/01/2013** à **13:07**

Bonjour, en fait ce n'est pas les grand-parents qui ont la possibilité d'un droit de visite mais se sont les petits enfants. Le juge tient compte du conteste affectif et surtout de l'intérêt pour l'enfant. Si vous êtes en mesure de prouver vos relations avec l'enfant, vous pouvez faire une demande auprès du JAF au domicile de l'enfant, cordialement

Par **francou**, le **22/01/2013** à **15:59**

merci de m'avoir répondu, est-ce qu'on peut empêcher cette requête du droit de visite par l'enfant mineur; si oui comment procéder? cordialement

Par **cocotte1003**, le **22/01/2013** à **17:21**

non vous ne pouvez empêcher la personne de faire une demande au juge par contre vous pouvez "favoriser " une réponse négative, cordialement